



Monsieur Jean François Fountaine
Président du CCAS de La Rochelle

s/c Mme Danièle Carlier Misrahi
Vice Présidente du CCAS de La
Rochelle
Rue Amelot
17 000 La Rochelle

La Rochelle le 20 septembre 2021

Ref : 21/21

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du jeudi 23 septembre pour les agents du service du maintien à Domicile du CCAS de La Rochelle

Madame, Monsieur,

Nous n'avons cessé de dénoncer les conditions de travail des agents du service de maintien à domicile. Nous nous inscrivons donc dans le mouvement lancé au niveau national par la fédération CGT des services publics dénonçant l'extrême précarité que vivent au quotidien les agents travaillant en tant qu'auxiliaire de vie ou aide à domicile.

Localement, le service de maintien à domicile est un service en souffrance. Malgré les conditions de travail, ces agents ont été présents et indispensables auprès des personnes âgées, handicapées durant toute la crise sanitaire. Il est temps que de véritables mesures soient prises !

Nationalement nous revendiquons :

- Le dégel du point d'indice
- L'augmentation de l'indemnité kilométrique et la prise en charge de tous les frais professionnels, des trajets et déplacements
- Le recrutement massif d'agents titulaires et la titularisation des précaires

Localement nous revendiquons :

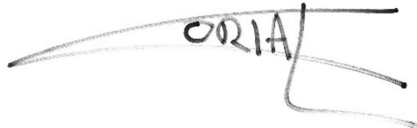
- L'abandon de la catégorie RIFSEEP C3. La crise sanitaire a montré combien ces agents de l'ombre étaient indispensables, mettant en exergue l'importance de leur travail au service de l'intérêt général.
- La revalorisation de l'indemnité de travail du week-end.
- Le respect des règles applicables au temps de travail (arrêt des heures « chaussettes » et mises en place des heures supplémentaires majorées, mise en place d'un régime d'astreinte légal, durée quotidienne de travail n'excédant pas 10h...)
- Le passage à temps plein des agents titulaires à temps non complet qui le souhaitent.
- Le recrutement massif d'agents titulaires.
- La création d'une équipe de remplacement composée d'agents titulaires.
- Un fonctionnement de service identique dans chacun des secteurs.
- L'envoi des plannings de travail 3 semaines à l'avance.

Pour une prise en charge digne de nos aînées ! Pour un réel service public de l'autonomie ! Et le respect des agents !

Les agents sont d'ores et déjà couverts par le préavis de grève départemental allant jusqu'au 30 septembre mais nous déposons symboliquement ce préavis de grève de 0 à 24h (incluant les nuits en amont et en aval) concernant la journée du jeudi 23 septembre 2021 pour les agents de nos trois collectivités et particulièrement pour celles et ceux du service de maintien à domicile du CCAS de La Rochelle.

Le secrétaire général du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle

Gaël Orial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ORIAL', with a large, sweeping horizontal stroke underneath it.



Monsieur Jean François Fountaine
Président du CCAS de La Rochelle

s/c Mme Danièle Carlier Misrahi
Vice Présidente du CCAS de La
Rochelle
Rue Amelot
17 000 La Rochelle

La Rochelle le 20 septembre 2021

Ref : 21/21

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du jeudi 23 septembre pour les agents du service du maintien à Domicile du CCAS de La Rochelle

Madame, Monsieur,

Nous n'avons cessé de dénoncer les conditions de travail des agents du service de maintien à domicile. Nous nous inscrivons donc dans le mouvement lancé au niveau national par la fédération CGT des services publics dénonçant l'extrême précarité que vivent au quotidien les agents travaillant en tant qu'auxiliaire de vie ou aide à domicile.

Localement, le service de maintien à domicile est un service en souffrance. Malgré les conditions de travail, ces agents ont été présents et indispensables auprès des personnes âgées, handicapées durant toute la crise sanitaire. Il est temps que de véritables mesures soient prises !

Nationalement nous revendiquons :

- Le dégel du point d'indice
- L'augmentation de l'indemnité kilométrique et la prise en charge de tous les frais professionnels, des trajets et déplacements
- Le recrutement massif d'agents titulaires et la titularisation des précaires

Localement nous revendiquons :

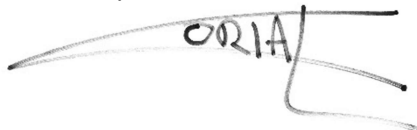
- L'abandon de la catégorie RIFSEEP C3. La crise sanitaire a montré combien ces agents de l'ombre étaient indispensables, mettant en exergue l'importance de leur travail au service de l'intérêt général.
- La revalorisation de l'indemnité de travail du week-end.
- Le respect des règles applicables au temps de travail (arrêt des heures « chaussettes » et mises en place des heures supplémentaires majorées, mise en place d'un régime d'astreinte légal, durée quotidienne de travail n'excédant pas 10h...)
- Le passage à temps plein des agents titulaires à temps non complet qui le souhaitent.
- Le recrutement massif d'agents titulaires.
- La création d'une équipe de remplacement composée d'agents titulaires.
- Un fonctionnement de service identique dans chacun des secteurs.
- L'envoi des plannings de travail 3 semaines à l'avance.

Pour une prise en charge digne de nos aînées ! Pour un réel service public de l'autonomie ! Et le respect des agents !

Les agents sont d'ores et déjà couverts par le préavis de grève départemental allant jusqu'au 30 septembre mais nous déposons symboliquement ce préavis de grève de 0 à 24h (incluant les nuits en amont et en aval) concernant la journée du jeudi 23 septembre 2021 pour les agents de nos trois collectivités et particulièrement pour celles et ceux du service de maintien à domicile du CCAS de La Rochelle.

Le secrétaire général du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle

Gaël Orial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ORIAL', with a large, sweeping horizontal stroke underneath it.